



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

30 juin 2017

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2017.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	34 882 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	34 882 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	34 882 M€
-autres	0 M€
	34 882 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 048 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	28 835 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	34 882 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 30 juin 2017. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	4 440 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 607 M€
	6 048 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	14 804 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	14 031 M€
	28 835 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

<i>prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation</i>		
Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1989	0 M€	1
1993	0 M€	0
1994	0 M€	1
1995	0 M€	0
1996	0 M€	9
1997	0 M€	35
1998	3 M€	200
1999	12 M€	933
2000	13 M€	744
2001	30 M€	1 110
2002	47 M€	1 556
2003	218 M€	6 036
2004	446 M€	8 658
2005	613 M€	10 363
2006	613 M€	9 037
2007	505 M€	6 842
2008	364 M€	4 938
2009	297 M€	4 122
2010	484 M€	5 021
2011	392 M€	3 469
2012	234 M€	2 094
2013	260 M€	2 097
2014	337 M€	2 446
2015	398 M€	2 588
2016	665 M€	3 865
2017	117 M€	684
	6 048 M€	76 849
<i>prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement</i>		
Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	0
1997	0 M€	-
1998	0 M€	5
1999	0 M€	28
2000	2 M€	106
2001	8 M€	297
2002	19 M€	568
2003	152 M€	5 653
2004	330 M€	8 472
2005	562 M€	12 159
2006	692 M€	13 530
2007	692 M€	11 024
2008	662 M€	10 798
2009	1 290 M€	18 549
2010	2 785 M€	33 191
2011	1 818 M€	21 882
2012	1 228 M€	14 772
2013	2 310 M€	25 149
2014	2 972 M€	27 920
2015	4 399 M€	38 231
2016	7 215 M€	46 229
2017	1 699 M€	11 018
	28 835 M€	299 581

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	840
1	37 M€	3 578
2	89 M€	4 184
3	142 M€	4 543
4	185 M€	4 632
5	246 M€	5 003
6	326 M€	5 684
7	378 M€	5 624
8	478 M€	6 194
9	518 M€	6 151
10	425 M€	4 911
11	347 M€	3 884
12	326 M€	3 380
13	379 M€	3 647
14	371 M€	3 119
15	278 M€	2 196
16	243 M€	1 777
17	256 M€	1 725
18	263 M€	1 634
19	309 M€	1 772
20	168 M€	953
21	51 M€	278
22	36 M€	213
23	48 M€	240
24	125 M€	591
25	16 M€	86
26	2 M€	8
27	0 M€	1
28	0 M€	1
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	6 048 M€	76 849

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

<u>Durée résiduelle (années)</u>	<u>Encours</u>	<u>Nombre de prêts</u>
0	10 M€	2 906
1	101 M€	10 015
2	245 M€	11 742
3	469 M€	14 866
4	686 M€	16 466
5	938 M€	17 918
6	1 340 M€	20 944
7	1 532 M€	20 585
8	2 129 M€	25 582
9	1 942 M€	20 748
10	1 783 M€	17 532
11	1 764 M€	15 341
12	1 728 M€	14 287
13	2 096 M€	16 217
14	2 288 M€	16 098
15	1 626 M€	11 279
16	910 M€	6 261
17	1 240 M€	7 823
18	1 680 M€	10 304
19	1 920 M€	10 531
20	992 M€	5 202
21	347 M€	1 802
22	174 M€	930
23	126 M€	660
24	679 M€	3 138
25	89 M€	398
26	1 M€	5
27	0 M€	1
28	0 M€	0
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	28 835 M€	299 581

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 juin 2017, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'exposition sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organismes de titrisation et entités similaires au 30 juin 2017.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2017, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- Cash 14 498 029.33 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
05-juil.-17	5	275 000 000
26-juil.-17	26	50 000 000
		325 000 000

- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 320 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 21 jours.

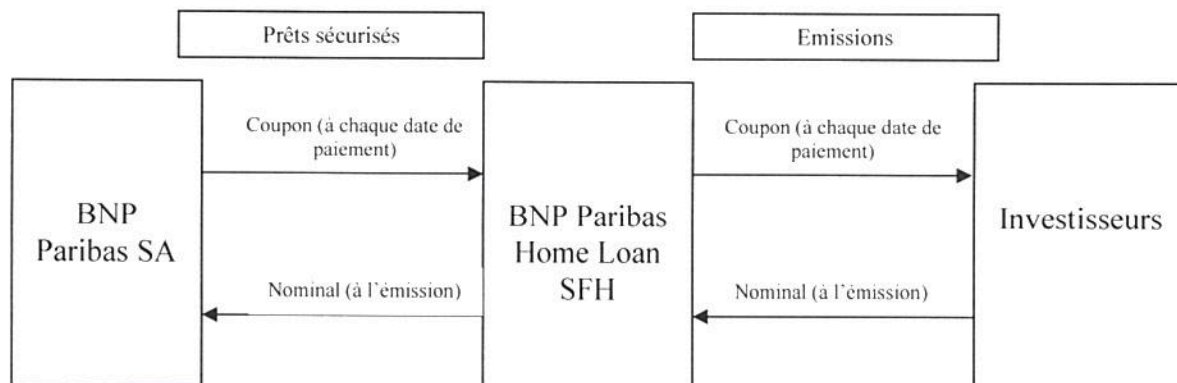
V – Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2017, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 13.76 % (taux annualisé).

VI – Risque de taux

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts

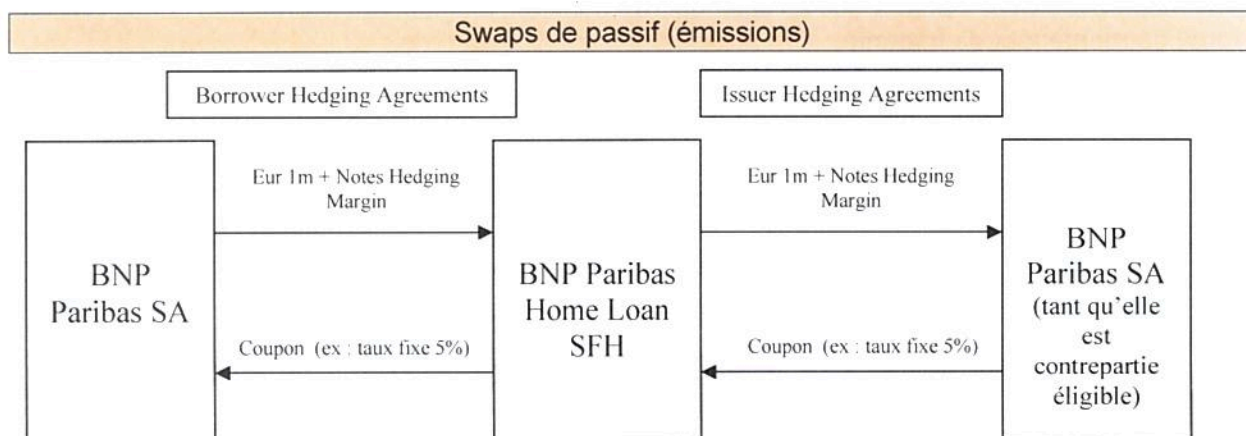
sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 30 juin 2017, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral** : Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement.
- **La mise en place de swaps de devises** : Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif.

Au 30 juin 2017, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 107 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.05% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 30 juin 2017, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

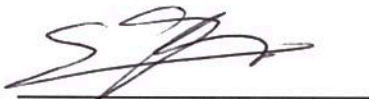
Flux provenant des créances apportées en garantie	4 018 376 006.81	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 240 734 790.45
Flux des placements à 28 jours	644 793 200.56	Paievements d'intérêts des emprunts subordonnés	601 147.18
Flux prévisionnel de l'actif (A)	4 663 169 207.37	Flux prévisionnel du passif (B)	- 240 133 643.27
Excédents (+) ou Besoins (-) nets de liquidité à 180 jours (A+B)	4 423 035 564.10		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus en pleine propriété à titre de garantie. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 4 018 376 006.81 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 644 793 200.56 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 240 734 790.45 euros.
- Les excédents nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 4 423 035 564.10 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 27 Juillet 2017,



Mme Sonia GEORGES
Directrice Générale Déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH